

Décision DG 2025/023

DECISION PORTANT SOUSCRIPTION D'UN COMPTE A TERME

Le Directeur,

Vu l'article L.6145-8-1 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction n° 04-058-M0 du 28 novembre 2004,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, de l'EH PAD Départemental du Creusot et de l'EH PAD de Montcenis (Saône et Loire) à compter du 17 octobre 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Le placement de 15 millions d'euros, issus des emprunts n°MIN533678EUR, n°MIN533690EUR et n°MIN533691EUR souscrits auprès de la banque postale en date du 24 juillet 2020, à compter du 05 mai 2025 pour trois mois au taux actuariel de 2,26 % pour retard dans les travaux.

A Sevrey, le 05 mai 2025

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN
Le Directeur Adjoint

Jean-Yves CHASTENET

